



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2022/005

L'an deux mille vingt deux et le ving-deux février à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Madame Cécile PEREIRA, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOULA, Monsieur Erald GAST, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Franck FAREZ, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Olivier CANIPEL, Madame Valérie GUARINOS Monsieur Raymond MIQUEL, Madame Christine MARECHAL Monsieur Corrado RANGHELLA, Monsieur Guy PUJOL, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Monsieur Denis BERTONE, Madame Pascale DOMEK, Madame Sylvia GUERRERO.

Procurations de vote :

Madame Isabelle GRAUPERA donne procuration à Madame Cécile PEREIRA

Madame Anne-Marie EYCHENNE donne procuration à Madame Béatrice BERTRAND

Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS donne procuration à Érald GAST

Madame Anne-Marie CLERGUE donne procuration à Madame Chantal BLAZY

Madame Joëlle DANÉY donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Madame Pascale DOMEK

Monsieur Olivier AMANS donne procuration à Madame Pascale DOMEK

Étaient absents : Madame Marie PHILLIPPON,

Secrétaire de séance : Madame Béatrice BERTRAND

Date de convocation : 16 février 2022

Objet : Débat d'orientation budgétaire 2022.

Le Conseil Municipal :

- agissant conformément aux dispositions des articles du Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

- agissant conformément aux dispositions du règlement intérieur de la Commune, adapté par délibération n°2020/084 du Conseil Municipal du 24 Mai 2020,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur le Débat d'Orientation Budgétaire,

Vu l'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur le règlement intérieur du conseil Municipal,

Considérant la nécessité d'organiser un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice à venir et sur les engagements pluriannuels envisagés,

Il est présenté le texte qui suit :

« Le débat d'orientation budgétaire constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale. C'est à cette occasion que sont notamment définies sa politique d'investissement et sa stratégie financière ».

La tenue de ce débat répond à un double objectif. D'une part, il permet d'informer les élus sur la situation économique, budgétaire et financière de la collectivité et de procéder à une évaluation prospective sur les perspectives économiques locales. Il permet, en outre, d'éclairer les élus sur

l'évolution et les caractéristiques de l'endettement ainsi que de préciser les engagements pluriannuels communaux. D'autre part, le débat participe à l'information des administrés et constitue à ce titre un exercice de transparence à destination de la population.

I – CONTEXTE INTERNATIONAL

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID-19 au 1^{er} trimestre 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique. Les plans de soutiens budgétaires massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance. Néanmoins, la reprise a été différenciée selon les régions du monde. Les États-Unis, qui ont débuté très rapidement leur campagne de vaccination en 2021 et qui avaient par ailleurs pris des mesures moins restrictives que l'Europe ont redémarré plus vite que le reste du monde. L'Europe avec également des plans de soutiens budgétaires plus hétérogènes (en fonction des capacités respectives des pays) et avec des règles sanitaires plus strictes a peiné davantage à repartir. Enfin, la Chine a largement dépassé son niveau pré-pandémie même si son taux de croissance serait un peu plus faible que par le passé.

Par la suite, aux successives vagues de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés d'autres obstacles qui sont venus ralentir la vigueur de la reprise. D'une part, la remontée des prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre. D'autre part, des pénuries de biens intermédiaires, dont les semi-conducteurs, limitant certaines productions industrielles. Enfin, une désorganisation des chaînes logistiques en conséquence des confinements, avec aussi des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs (transport, restauration, etc.). Plus récemment, l'accélération de la propagation du variant Omicron fait peser le doute sur les prévisions de croissance de l'économie mondiale.

D'après les prévisions actuelles, le niveau de PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies d'ici le premier semestre 2022. Après -2,8 % en 2020, la croissance mondiale a rebondi à 5,9 % en 2021 puis, ralentirait à 4,1 % en 2022.

II – CONTEXTE EUROPÉEN

Les confinements ayant été plus longs et plus stricts en zone euro et selon les pays, la croissance a redémarré plus tardivement (au T2) qu'aux États-Unis. Les indicateurs disponibles suggèrent que la croissance s'est poursuivie, bien qu'à des rythmes différenciés selon les pays.

Cet été, le tourisme a bénéficié des allègements des contraintes de déplacement en ligne avec la hausse de couverture vaccinale. Les activités de services ont ainsi rattrapé une partie des pertes subies au premier semestre. L'industrie européenne a engrangé des commandes importantes, seulement contraintes par les pénuries de certains composants et les difficultés d'approvisionnement. Les goulets d'étranglement et une hausse importante des prix de l'énergie ont constitué les principaux facteurs d'accélération de l'inflation. Celle-ci s'est révélée plus forte qu'attendu (5 % estimés en zone euro en décembre contre 0,9 % en janvier).

Du côté des politiques monétaires, les banques centrales des pays du G7 ont maintenu des conditions monétaires et financières accommodantes tout au long des trois premiers trimestres 2021. Fin octobre, les conditions financières se sont légèrement resserrées en zone euro mais demeuraient historiquement très favorables.

En 2021, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5,3 % (après -6,5 % en 2020) puis, elle ralentirait progressivement en 2022 à environ 4,3 %.

III – CONTEXTE ÉCONOMIQUE DE LA FRANCE

L'année 2021 a été marquée par le retour de la croissance. Après une année perturbée par la pandémie de COVID-19, la levée progressive des restrictions sanitaires à partir du T2 2021 et la progression de la

campagne vaccinale ont permis une reprise de l'activité. Ainsi, le PIB a progressé de 3 % T/T au T3 2021 (contre 1,3 % T/T au T2) et est revenu quasiment à son niveau d'avant crise (-0,1 % par rapport au T4 2019).

Cette dynamique s'explique par un rebond de toutes les composantes de la demande intérieure. Portée par la reprise des services impactés par la crise sanitaire (notamment le secteur de l'hébergement et de la restauration), la consommation des ménages a progressé de 5 % T/T au T3 2021, constituant ainsi le principal moteur de la croissance (contribution à hauteur de 2,6 %). L'investissement est resté stable au 3^{ème} trimestre (+0,1 % T/T contre 2,4 au T2) en raison des difficultés d'approvisionnement, bridant l'investissement des entreprises ainsi que celui dans le secteur de la construction.

Malgré l'émergence du variant Omicron, la croissance est estimée à 0.6 % T/T au T4 2021 et devrait ralentir au T1 2022 à 0.4 % avant de repartir au T2 2022.

3.1 : retour à la normale sur le marché du travail

Les créations d'emploi combinées à la hausse de la population active ont entraîné un recul du chômage. De 8,9 % au T3 2020 à 7,6 % au T4 2021, le taux de chômage ressort plus bas qu'avant la crise.

Néanmoins, la normalisation du marché du travail s'est accompagnée du retour des difficultés en termes de recrutement (premier frein à l'activité des PME et TPE) qui s'explique principalement par un problème d'appariement entre offre et demande de travail. D'après un sondage de l'INSEE, 56,9 % des entreprises dans l'industrie française estimaient éprouver des difficultés en termes de recrutement en décembre 2021. Ce phénomène a été amplifié par la particularité de la crise de la COVID-19 qui a entraîné :

- une interruption soudaine des activités économiques,
- une rétention de la main d'œuvre par des dispositifs de chômage partiel et des difficultés de remobilisation de la main d'œuvre.

3.2 : une inflation transitoire qui se prolonge

Pour l'année 2021, la progression de l'inflation a été de 2.1 %. Cette forte hausse s'explique principalement par l'accélération de la composante énergie (+ 18.6 % en décembre 2021) qui après s'être effondrée en 2020 sous l'effet des mesures de confinement, s'est progressivement redressée dans un contexte de reprise économique mondial. La hausse des prix du gaz et des carburants pour les véhicules a également joué un rôle significatif dans l'accélération de l'inflation.

Les incertitudes concernant les pénuries de biens manufacturés, ainsi que les risques de nouvelles ruptures d'approvisionnement causées par les mesures introduites face à la menace du variant Omicron rendent les projections d'inflation très incertaines. Nous prévoyons à ce stade une baisse progressive de l'inflation IPCH de 2.8 % au T1 2022 à 1 % d'ici la fin de l'année 2022.

3.3 : des entreprises qui se portent bien

D'une part par les mesures de soutien mises en place par le gouvernement pour faire face à la pandémie, notamment le Fond de Solidarité, la prise en charge du chômage partiel ou les Prêts Garantis par l'État, ont permis de protéger efficacement les entreprises françaises. De plus, 2021 a marqué une nouvelle étape dans la baisse de l'impôt sur les sociétés (taux normal de 28 % à 26,5 % en 2020). Enfin, le rebond de la demande en 2021 a également été un facteur positif pour la performance des entreprises. Ainsi, les faillites d'entreprises ont connu une baisse d'une ampleur jamais observée précédemment.

D'autre part, côté profits, le premier semestre 2021 marque des taux de marge historiquement hauts : 35,9 % au T1 et 35,4 % au T2. Plus en détail, on constate dans les entreprises une augmentation des taux d'épargne et des taux d'investissement. Leur investissement est en effet reparti à la hausse depuis un an

(+1,9 % T/T au T2 2021) et a rattrapé son niveau pré-pandémique depuis le T1, signe d'une relative confiance des entreprises dans les perspectives.

En 2021, l'encours de crédit aux entreprises pour trésorerie semble se stabiliser. Les crédits aux entreprises pour investissement eux, continuent d'augmenter à un rythme relativement homogène.

IV – FINANCES PUBLIQUES

A. Principales mesures de la Loi des Finances 2022 relatives aux collectivités locales

La loi de finances 2022 table sur la dépense et l'investissement pour favoriser la croissance économique.

On relève les mesures suivantes pour les collectivités locales :

- La DGF 2022 des collectivités est stable et s'élève à 26.8 milliards d'euros.
- La Dotation Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation Solidarité Rurale (DSR) augmentent chacune de 5 millions et s'élèveront ainsi à 95 millions d'euros.
- Les dotations de soutien à l'investissement local, Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) pour 1 046 millions d'euros, Dotation de soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour 907 millions d'euros (+ 337 millions d'€ par rapport à 2021), Dotation Politique de la Ville (DPV) pour 150 millions d'euros, sont en hausse pour 2022 et s'élèvent au total à 2.1 milliards €.
- Les transferts financiers de l'état aux collectivités locales atteignent 105.5 milliards € en LFI 2022 à périmètre courant, en hausse de 1.2 % par rapport à la LFI 2021. Cette augmentation est principalement liée à la fiscalité transférée.
- La péréquation régionale est réformée. Pour soutenir la relance de la construction de logements sociaux, l'état s'engage à garantir aux collectivités une compensation intégrale pendant 10 ans de la perte de recettes liée à l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les nouvelles constructions.

B. Analyses de la réalisation du budget 2021 de la commune de Lavelanet

1. Au niveau de la section de fonctionnement

1.1. Du côté des dépenses

⇒ Les **dépenses du chapitre 011** « Charges à caractère général » : les dépenses **ont progressé** (+2,25%) par rapport à celles enregistrées en 2020 (1.514.131 € en 2020 et 1.548.196 € en 2021).

⇒ Les **dépenses du chapitre 012** « Charges de personnel » **ont baissé** (-3,29%) par rapport à celles enregistrées en 2020 (3.783.233 € en 2020 et 3.658.741 € en 2021).

⇒ Les **dépenses du chapitre 014** « Atténuations des produits » **ont baissé** (-5,22%) par rapport à celles enregistrées en 2020 (88.954 € en 2020 et 84.312 € en 2021).

⇒ Les **dépenses du chapitre 65** « Autres charges » **ont augmenté** (+8,42%) par rapport à celles enregistrées en 2020 (763.914 € en 2020 et 828.273 € en 2021).

⇒ Les **dépenses du chapitre 66** « Charges d'intérêt » **ont diminué** (-4,54 %) par rapport à celles enregistrées en 2020 (280.280 € en 2020 et 267.544 € en 2021).

⇒ Les **dépenses du chapitre 67** « Charges exceptionnelles » **ont fortement baissé** (-73,90 %) par rapport à celles enregistrées en 2020 (51.180 € en 2020 et 13.360 en 2021).

1.2. Du côté des recettes

⇒ Les **recettes liées aux atténuations de charges (chapitre 013) ont fortement diminué** (-46,55%) par rapport à celles enregistrées en 2020 (113.800 € en 2020 et 60.824 € en 2021).

⇒ Les **produits des services (chapitre 70) ont fortement progressé** (+60,82%) par rapport à ceux enregistrés en 2020 (153.062 € en 2020 et 246.155 € en 2021).

⇒ Les **produits du chapitre 73 ont augmenté** (+5,94%) par rapport à ceux enregistrés en 2020 (5.280.211 € en 2020 et 5.594.019 € en 2021).

⇒ Les **produits du chapitre 74 ont progressé** (+9,57%) par rapport à ceux enregistrés en 2020 (1.228.728 € en 2020 et 1.346.301 € en 2021).

⇒ Les **autres recettes (loyers notamment) incluses dans le chapitre 75 ont fortement augmenté** (+53,86%) par rapport à celles enregistrées en 2020 (212.823 € en 2020 et 327.448 € en 2021).

⇒ Les **produits exceptionnels regroupés dans le chapitre 77 ont également augmenté** par rapport à ceux enregistrés en 2020 (15.346 € en 2020 et 24.431 € en 2021).

1.3. Conclusion générale sur la section de fonctionnement et ses résultats

Le total des recettes réelles de fonctionnement s'établit à 7.599.181 € en 2021 contre 7.003.971 € en 2020, ce qui représente une hausse de +8,50 %. Le total des dépenses réelles de fonctionnement s'établit à 6.400.429 € en 2021 contre 6.481.693 € en 2020, ce qui représente une baisse de -1,25%.

Le montant respectif des dépenses et des recettes de fonctionnement permet de dégager un solde positif de fonctionnement de 1.069.165 € en 2021 contre 341.223 € l'année précédente.

Les règles régissant le budget communal prévoient que les excédents de fonctionnement financent en premier lieu l'amortissement du capital des emprunts (compte 16). Les sommes restantes, après cette première imputation, sont destinées à financer les investissements nouveaux (gros travaux de maintenance et entretien) et les nouveaux équipements ou matériels amortissables sur plus de 5 ans. En revanche, les excédents d'investissement n'ont pas vocation à être utilisés pour équilibrer la section de fonctionnement. Cette « règle d'or » rejoint l'interdiction de mobiliser des emprunts au profit de la section de fonctionnement ou de transférer des recettes propres d'investissement en fonctionnement.

2. Au niveau de la section d'investissement

1.1. Du côté des dépenses

En 2021, les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à 1.151.742 € pour les dépenses d'équipement et 850.678 € pour les dépenses financières (hors opération d'ordre) auxquelles il convient d'ajouter les opérations d'investissement qui ont démarré en 2021 et pour lesquelles il est nécessaire de reporter les engagements sur l'année 2022.

1.2. Du côté des recettes

En 2021, les recettes réelles d'investissement se sont élevées à 2.946.777 € pour les recettes d'équipement et à 635.571 € pour les recettes financières (hors opération d'ordre). Elles sont essentiellement constituées des versements de subventions sur des opérations d'investissement.

3. Détail des résultats et proposition d'affectation des résultats pour le budget principal

Le détail des résultats de l'exercice budgétaire 2021 s'établirait comme suit :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT		
A. Résultat de l'exercice		1.069.165,35 €
B. Résultats antérieurs reportés		41.477,50 €
C. Résultat à affecter (A+B hors restes à réaliser)		1.110.642,85 €
SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT		- 1.523.762,91 €
SOLDE DES RESTES A RÉALISER D'INVESTISSEMENT		+ 770.604,88 €
BESOIN DE FINANCEMENT		- 753.158,03 €
PROPOSITIONS D'AFFECTION	Affectation en réserves R 1068 en investissement	950.000,00 €
	Report en fonctionnement R002	160.642,85 €
	Total des déficits reportés	0,00 €

V – PRÉPARATION BUDGÉTAIRE 2022 POUR LA COMMUNE DE LAVELANET

1. Des postulats de travail pour l'année 2022 au niveau de la section de fonctionnement

1.1. Du côté des recettes :

- ⇒ Les recettes liées aux atténuations de charges (chapitre 013) devraient baisser en 2022 (somme perçue en 2021 correspondant au remboursement de maladie professionnelle d'un agent).
- ⇒ Les produits des services (chapitre 70) devraient en principe augmenter en 2022 suite à la réouverture du cinéma sur une année entière.
- ⇒ Le montant des produits du chapitre 73 devrait se stabiliser en 2022 (augmentation du coût de la vie, mais diminution des AC contribution PLUI).
- ⇒ Les produits du chapitre 74 devraient diminuer en 2022 (en 2021 compensation perte Covid plus participation des communes au centre de santé).
- ⇒ Les autres recettes (loyers notamment) incluses dans le chapitre 75 vont fortement diminuer en 2022 avec le basculement des loyers de la gendarmerie sur le budget annexe gendarmerie.

1.2. Du côté des dépenses :

- ⇒ Les dépenses du chapitre 011 « Charges à caractère général » devraient progresser en 2022 avec l'augmentation du prix des fluides et des matières premières.
- ⇒ Les dépenses du chapitre 012 « Charges de personnel » devraient augmenter en 2022 avec le Glissement Vieillesse Technicité (GTV) de l'ordre de 2% et les agents recenseurs.
- ⇒ Les dépenses du chapitre 65 « Autres charges » devraient augmenter en 2022 suite à l'augmentation de la participation versée à LEC et la reprise des activités des associations.
- ⇒ Le chapitre 66 « Charges d'intérêt » sera calculé au plus juste en précisant les projets d'équipement.

2. Des postulats de travail pour la période 2022-2025 au niveau de la section d'investissement avec impact sur la dette

Le projet Lavelanet 2050 a modifié en profondeur l'image de notre territoire. L'objectif de cette démarche est de conduire le Pays d'Olmes dans sa mutation en matière de paysage, d'énergie, de mobilité, etc... Le montant des investissements publics a été porté à hauteur de 23 000 000 € lors des deux derniers mandats et les premiers résultats de la revitalisation du centre-bourg sont visibles.

Les investissements pour la période 2022-2025 trouvent leur genèse d'une part, à travers la contractualisation avec plusieurs partenaires financeurs, à savoir la Convention Bourg Centre avec la Région Occitanie, Petites Villes de Demain, Contrat de Territoire, etc... Ce sont des coopérations non négligeables pour cette ambition de : « réinventer Lavelanet ». D'autre part, les réorganisations des services de la commune engagées depuis l'année 2020, une hausse des taxes foncières liée à l'implantation des projets privés et un arrêt momentanément d'une période de 2 ans d'une politique active d'investissement, permettront à la collectivité de retrouver rapidement une capacité d'investissement pour mener à bien le projet « Lavelanet 2050 ».

Suite aux recommandations de la Cour des Comptes, la municipalité a poursuivi une réorganisation et une meilleure définition de ses besoins sur sa capacité d'autofinancement. Un ralentissement est fait sur les investissements structurants et se poursuivra durant les prochaines années. Seuls sont envisagés des travaux de réhabilitation de toitures de bâtiments communaux (école, gymnases).

Le Compte administratif 2021 met en évidence une épargne nette de 422 950 euros. Cette épargne résulte d'une maîtrise des dépenses, d'une légère augmentation des impôts locaux, du versement complet des loyers de la caserne de gendarmerie, d'un budget du Centre de Santé municipal Ambroise Croizat à l'équilibre et enfin d'une reprise des activités de notre cinéma permettant ainsi d'atteindre nos objectifs.

Au 31.12.2021, la capacité de désendettement de la ville de Lavelanet est de 8,64 années.

Ces investissements sont une réponse engagée pour faire face aux défis posés par le dérèglement climatique et par la crise sociale et économique. Ce sont aussi des réponses concrètes : déplacements moins polluants, plus de végétalisation, plus d'énergies renouvelables, logements sociaux, soutien aux associations, aux entreprises locales etc... répondant ainsi à un autre défi de réduire les inégalités territoriales qui sont fortes aujourd'hui dans plusieurs domaines.

Ainsi, le programme pluriannuel d'investissement pour la période 2022-2025 se traduit par des projets ambitieux mais réalistes. La poursuite de la transformation de la ville se recentre sur une politique plus écologique, plus solidaire, de justice sociale tournée vers une transition de notre territoire. Les axes représentatifs des compétences et actions de la ville sont : les déplacements et mobilités douces et voiries, une politique en matière des énergies renouvelables sur les bâtiments publics, santé et social, éducation, culture, habitat, cadre de vie, urbanisme, opérations d'urbanisme pour répondre aux enjeux de transition écologique, citoyenneté et santé.

Par conséquent, pour l'année 2022, le montant des projets d'investissements s'élèverait à 1 461 894 €. Ces opérations devraient s'effectuer en 2022.

Pour faire suite à ce que je viens de vous lire sur nos investissements pour 2022, je souhaite fixer le cap plus en détail des actions que les élus du groupe majoritaire mènent depuis le début de la prise de notre mandat.

Cela permettra de répondre aux nombreuses questions que peuvent se poser nos concitoyens sur des projets déjà débattus et pour certains déjà en cours, dans nos différentes communications.

Depuis plusieurs années maintenant, la ville de Lavelanet et ses élus, ont engagé un projet de reconstruction à l'échelle de son bassin de vie.

À travers le projet TEPcv, des changements notables et appréciés sont déjà apparus avec le réaménagement de l'avenue Alsace-Lorraine, l'ouverture des forêts urbaines ou la réhabilitation du quartier des Sécoustous.

Aujourd'hui, les premiers résultats en termes d'économie et de revitalisation sont plus qu'encourageants.

Construit en concertation avec la population par le biais de la Maison des projets, « Lavelanet 2050 », outre son volet urbain, sociétal, et sa dimension environnementale, est axé sur le développement économique avec la requalification de friches industrielles, l'amélioration de l'offre touristique et des commerces.

Ces investissements lourds, mais indispensables, ont redonné de l'attractivité à notre ville, contribuent à changer son image de ville industrielle.

Lavelanet bouge, mais aussi tout le Pays d'Olmes.

La crise sanitaire n'a fait que renforcer cet attrait pour nos territoires ruraux.

Le développement et l'installation d'entreprises et de commerces créateurs d'emplois sont le gage de ce renouveau, que notre collectivité se doit d'accompagner.

De grands projets portés par des investisseurs privés sont aujourd'hui en cours de travaux ou de finalisation d'études pour des décisions dans les prochaines semaines, espérons-le positives:

- Le projet Cassin pour la location de 21 appartements avec bureaux administratifs, cabinets médicaux et espaces de coworking.
- La réhabilitation d'une maison de maître, la résidence de Roaldes et de son parc en résidence séniors et restaurant.
- Le projet de la réouverture possible de l'hôtel du Parc, rue Bernadac.

J'y reviendrai tout à l'heure.

Lorsque ces derniers aboutiront, nous devons revoir l'aménagement urbain, comme :

- la rénovation de la place de l'Europe et de la rue du 11 novembre,
- la réhabilitation du quartier Saint-Jean autour de l'hôtel du Parc,
- l'aménagement de la rue Cassin avec l'espace du foirail et de l'Espace A. Roudière.

Tout cela demandera du temps, de la réflexion et des financements.

Ce travail pour notre équipe est déjà engagé depuis de nombreux mois, car nous n'avons jamais douté du projet que nous portons pour Lavelanet et pour le Pays d'Olmes.

Aujourd'hui, la mairie de Lavelanet et la CCPO ont été retenues dans le dispositif Petites villes de demain en juin 2021.

Porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), ce dispositif va nous permettre d'obtenir un soutien spécifique de l'État pour nos projets de revitalisation.

Il fait suite au contrat de territoire et de la convention « Bourg centre » signé entre la région Occitanie, la Ville de Lavelanet et la CCPO en mai 2021.

Nombre de gros projets découlant de « Lavelanet 2050 » pourront être poursuivis par ce biais.

Par ailleurs, la CCPO et la mairie travaillent de concert sur :

- la construction de la crèche,
- la reconstruction de la piscine
- du nouvel hôpital

et cela, dans un environnement attractif, empreint de culture et où se pratiquent différentes disciplines sportives.

D'autres projets sont en cours de finalisation :

- Construction de 18 maisons pour des personnes à mobilité réduite près de la nouvelle gendarmerie,
- construction de plusieurs dizaines de villas, dont les permis de construire sont déjà validés ou en cours.

Mais en attendant et en relation avec l'ensemble de ces nouveaux projets, 2022 marquera pour la mairie de Lavelanet, une pause de nos gros investissements urbains, pour une meilleure coordination, réflexion et planification du nouvel aménagement local.

Toutefois, rassurez-vous, nous ne resterons pas inactifs tant les travaux d'entretiens, d'accessibilité et de mise aux normes de nos bâtiments restent une lourde charge pour notre commune au service du Pays d'Olmes.

Toitures, équipements culturels et sportifs, associatifs et bien d'autres encore comme la voirie et la mise en sécurité de nos rues, sont en cours d'étude et de priorisation par les élus et nos services.

Autre priorité pour nous, outre la participation citoyenne, la santé, le soutien à notre jeunesse active et dynamique.

Nous voulons dans les années qui viennent, accorder à cette priorité la place qu'elle mérite au sein de notre collectivité.

Cela passera par le soutien scolaire, les temps de loisirs, la vie associative.

Nous devons Co-construire avec eux leur avenir, comme nous l'avons toujours fait sur d'autres dossiers.

Certains projets sont en préparation pour qu'avec eux, la participation citoyenne soit une réussite totale à la vie de notre commune.

Ainsi donc, comme en 2021, le budget de la Ville de Lavelanet sera marqué cette année par une action publique du quotidien, au service des Lavelanédiens, avec un niveau d'investissement réaliste et des études qui aideront à la bonne compréhension des projets que nous portons pour aujourd'hui et les années à venir.

Afin de vous donner l'étendue de nos travaux en cours, je vais reprendre les initiatives déjà engagées afin de répondre aux Lavelanédiens qui souhaitent connaître nos actions futures. Désolé de la longueur de mon intervention, mais elle aura le mérite de fixer dans les mémoires, le travail en cours porté par nos techniciens que je souhaite associer à la réussite de notre projet.

Un seul intérêt nous guide, faire qu'ensemble nous puissions poursuivre le redressement économique et social de notre développement, et ce, dans une ville attractive et solidaire, sans sectarisme ou ambitions partisans, mais avec pour seul intérêt, celui d'être au service de l'ensemble de notre collectivité.

Concernant la Voirie :

- Les marchés publics 2020 et 2021 seront relancés pour la remise en état de nos rues et de nos trottoirs, mais l'urgence nous fera intervenir dès la fin de l'hiver sur les urgences voiries.

Revêtement de rues ou places 2022 à rajouter aux différents marchés :

- Parking Rugby Club House
- Parking Bruno : avenue Bernadac
- Accès chemin villa Les Sartrous
- Chemin d'accès Rue du Bac

Aménagement du parking du cimetière de Dreuilhe

En partenariat avec la commune de Dreuilhe qui portera l'investissement et les demandes de financement, la commune participera à 50% du solde restant à charge des 2 collectivités.

Une étude sur l'aménagement des allées de nos cimetières définira notre programmation future :

- Cimetière de Bensa
- Cimetière de Cambière
- Cimetière de Dreuilhe

Tout ce travail sera en lien avec la voirie et le marché 2023 que nous lancerons avec la CCPO (cadre convention de mandat : mutualisation)

Pour 2022 la Sécurisation de nombreux passages surélevés sur l'ensemble de la ville sera réalisée tel que mentionné dans le marché en cours de demande de financement.

A l'étude actuellement :

- Rue Cassin - Accès Espace Roudière: réduire vitesse au droit de l'HLM protection de la sortie de l'espace André Roudière

Une demande de **mise en place de ralentisseurs** sur le réseau départemental de la ville, en lien avec le Conseil Départemental est en cours et nous devons attendre l'autorisation avant de les inscrire dans un programme de travaux.

Ces premiers emplacements sont :

- Avenue Marechal Joffre : ralentisseur
Entrée ville par route Raissac : coté cité Bel Air
Croisement rue Sainte-Rufine
- Carrefour de la Marne
Passages piétons surélevés
- Croisement rue du 8 mai avec Avenue Général de Gaulle
Passages piétons surélevés
- Avenue Général de Gaulle :
Entre la rue Jean Baptiste Clauzel et la boulangerie

Il est regrettable d'en arriver à de telles décisions, mais nos appels au civisme depuis de nombreux mois n'ont eu aucun effet sur le comportement de certains conducteurs ou conductrices.

En 2022 également, Travaux divers dans la ville de mise en sécurité accès routiers, travaux écoulement eaux pluviales et interventions suite à des demandes citoyennes :

- Chemin de Gréoulou
Traverses pluviales : éviter plaques de verglas,
Glissières sécurité :
- Rue de La Prado : étude en cours
Voirie et trottoirs,
Pluvial et assainissement avenue général de gaulle notamment qui impacte des nuisances chez certains résidents de ces quartiers.

Travaux en cours à terminer :

Nous poursuivrons et terminerons les travaux engagés en 2021, qui, pour de multiples raisons, ont dû être retardés. (Covid : maladies, matériaux non disponibles, surcharge des entreprises etc...)

Nous aurons à engager les travaux qui concernent :

- Les Toitures de nos gymnases dont le financement est acquis :
 - Le Gymnase Jacquard
 - Le Gymnase centre multisports

En suivant nous poursuivrons sur 2022 et 2023 par la rénovation :

- du Gymnase Aribaud
- de l'École des Avelines dont les demandes de financement sont en cours

Les autres demandes de financements à l'étude permettront dès 2023 la réalisation des toitures :

- Du Marché couvert
- De l'École Lamartine
- Du Cinéma le Casino

Un diagnostic et des travaux de la tribune du stade Paul Bergère sont impératifs et sont engagés à ce jour.

Cette liste bien sûr n'est pas exhaustive et sera complétée si nécessaire.

Nous terminerons les travaux en cours, qui ont changé l'image de la ville :

- Le quartier des Secoustous :
 - Bornes
 - Plantations
 - Caméra en fonctionnement
 - Signalisation
 - Ouverture sanitaire
 - Accès colline du Soula
- L'espace de la grotte Sainte Ruffine et de la chapelle
 - Maçonnerie Lavoir
 - Fermeture-lavoir
 - Diagnostic grotte ?
 - Rocher descente Ste Ruffine
- Bâtiments et parking de la mairie :
 - Police Municipale :
 - salle Visio Conférence
 - des sanitaires Publics parkings
 - de la salle d'exposition
 - des sanitaires salles expo
 - Accès et sanitaires PMR accueil
 - Aménagement parking mairie

Pour 2023-2024

- Salle des archives :
 - Rez-de-chaussée : local électricité,
 - 1^{er} étage du bâtiment services techniques électricité et peinture.

Une aire de jeux enfants à l'étude actuellement complétera l'aménagement du parc de la mairie fréquenté depuis peu par de nombreuses familles.

Selon les demandes de financements de cet équipement nous pourrions l'envisager dès cette année.

Autres travaux à réaliser en 2022 :

Logements municipaux :

Logement Communal : Avenue Général de Gaulle

- Résidence avec 3 appartements et Rénovation logement 1^{er} étage

Logement Communal : Les Sartrous-Tennis :

logement en location

- les travaux d'isolation et d'entretien sont devenus indispensables à la poursuite de cette location et à la préservation de ce bien.

Dans cette même logique, nous porterons une étude sur l'ancien Logement communal des douanes du centre multisport appartement de fonction à l'étage

Après état des lieux prévoir nouveau projet pour :

- Un appartement et un studio
- Un appartement et salle de réunion association

Rénovations diverses

- Local de la Croix Rouge : maintien momentané sur ce site : refus du local de l'ancienne crèche rue Charles Péguy.
- Clôture de l'ancienne crèche : parking et entrée,
- Maison des projets : aménagement de la 2^{ème} partie des locaux,
- Sol de la chapelle de l'église Notre Dame de l'Assomption : par entreprise,
- Clôture de l'agrandissement du Cimetière Cambière : réalisé en 2021 sur ce site est à l'étude également la création de sanitaires dans le local de l'entrée actuelle. La poursuite de la mise en place de nouveaux bancs sur l'ensemble de nos cimetières sera poursuivie.
- Chapelle Sainte Ruffine : en participation citoyenne avec Association, et étanchéité terrasse et matériel d'agrément : tables, chaises, poubelles etc...

Travaux de remise en état de façades dégradées sur bâtiments municipaux et par la même occasion, isolation de ces murs pour rentrer dans la directive d'état de réduction des dépenses d'énergie sur nos bâtiments municipaux.

Stade Paul Bergère Club House : Bardage Façade

Ourdissoir rue des Pyrénées : bardage

Gymnase Aribaud : bardage côté rue des Pyrénées

Une étude sur l'ensemble de nos bâtiments sera programmée afin de répondre à cette directive.

Quartier Bensa : retardé dans certains travaux par l'achat des maisons menaçant ruine et en cours d'acquisition ; dès l'achat, la démolition du pâté de maisons s'avérera indispensable pour des raisons de sécurité. Suite à cette intervention, le projet pourra être poursuivi :

- ❖ Rencontre CAUE à planifier : Suite à modification
- ❖ Recherche financement
- ❖ Programmation phasage des travaux

Travaux à réaliser en collaboration avec d'autres structures de l'Ariège :

HLM de Lattre de Tassigny : Accès handicap M^o Benali

HLM Molière : aire de retournement SMECTOM

Une étude est en cours avec les HLM de l'Ariège pour le problème du ramassage des ordures ménagères sur l'ensemble des sites gérés par eux.

Cette étude sera complétée pour les différents sites de la ville qui demandent également une réponse pour un meilleur ramassage. Ce travail sera réalisé en partenariat avec le SMECTOM.

Il en sera de même pour le traitement des déchets verts qui est porté par les Communautés de communes du département.

Nous avons démarré une véritable concertation citoyenne et les études sur de nombreux sujets que nous mettrons en place déboucheront pour la plupart, pour une meilleure qualité de vie de nos concitoyens.

Aménagements parcours sports - culture et patrimoine

- Rénovation et travaux sur les sanitaires des équipements sportifs :
 - Stade Éric Spécia et Boulodrome Lyonnaise
- Aménagement de la Maison du gardien du stade Paul Bergère pour mise à disposition à l'école de rugby Pays d'Olmes. (école)
- Gymnase Jacquard : espace arrière du bâtiment
- Projet d'installation local pour un mur d'escalade en partenariat avec le conseil régional
- La Serre du Parc de la Mairie : étude projet par mairie ou entreprise
-

Concernant les Aménagements Urbains :

- Sécurité : vidéo protection et vidéo verbalisation
Pose de nouvelles caméras avec la mise en place du très haut débit aujourd'hui installées sur l'ensemble du Pays d'Olmes.

- Aire de jeux enfants et ados
 - Jardin public
- Plan Vélo : projet mobilité en ville et achats groupés
- Fleurissement de la ville en cours de réalisation : programmation évolutive annuellement
- Décoration de Noël en préparation pour une programmation pluriannuelle
- Animations et communication mairie et Associations
- Signalétique nouvelle et informations animation : Kakémono

PROJET « Lavelanet 2050 »

Trame du Projet Petites Villes de Demain

Départ Projet Public – Privé

Accompagnement des projets privés et publics notamment ceux de la ccpo dont les réalisations finales seront pour 2023 à 2025

Projets publics en cours d'études

Projet de la crèche intercommunale

- ✓ Aménagement rue J B Clauzel et Voisinages

Projet de la construction du futur hôpital

- ✓ Urbain : voirie
- ✓ Réseau de chaleur
- ✓ Aménagement Urbain

Projet de la piscine intercommunale

- ✓ Aménagement zone verte et parkings

Projets privés en cours d'études

Réhabilitation hôtel du parc : 30 chambres

- ✓ Urbanisation rue Saint-Jean et alentours

Quartier St Jean

- ✓ Urbanisme rue St Jean
- ✓ Rue du 4 Septembre
- ✓ Projet Hôtel du Parc
- ✓ Rue Lafayette
- ✓ Place Lafayette
- ✓ Halle Secoustous : démolition et construction halle

Projet privé de Roaldes : Résidence seniors 45 appartements et restaurant

Avenue du 11 novembre jusqu'au Marché Couvert

- ✓ Projet privé réhabilitation ancien hôpital
- ✓ Urbanisme Avenue du 11 Novembre
- ✓ Urbanisme Place de la Concorde

Projet privé résidence artisans : Commerce artisans d'art : rue Jean Canal

- ✓ Réhabilitation ancien bâtiment Auto Service en locaux commerciaux pour artisans et résidence d'artistes
- ✓ Aménagement urbain : espace municipal accueil public et tourisme (musée)

Centre-Ville

- ✓ Urbanisme Place de Lattre de Tassigny (démolition Peyronnet)
- ✓ Place Henri Dunan
- ✓ Place et rue du Quillé
- ✓ Passerelle Cascade du Touyre

Quartier des Secoustous : démolition et construction halle

Avenue Alsace Lorraine

- ✓ Projet privé de Roaldes : résidence seniors et restaurant
- ✓ Urbanisme Parc de Roaldes
- ✓ Parc de la Mairie (Espace Laury)

Avenue Cassin

- ✓ Urbanisme le long du Touyre
- ✓ Passerelle accès de Roaldes
- ✓ Place du Foirail
- ✓ Espace A. Roudière
- ✓ Passerelle Liaison mairie Espace A. Roudière

Réhabilitation ex-Maison de Retraite :

- ✓ Mise en sécurité urgente extérieure : Clôture accès, Clôture plateforme danger de chutes
- ✓ Chiffrage travaux bâtiments restants et aménagement espaces verts
- ✓

Projets possibles en photovoltaïque

Espace de la gare :

- ✓ Services techniques
 - Espace vert et maçonnerie
 - Voirie
- ✓ École de musique

Espace nautique

- ✓ Boulodrome Lyonnaise

Sites sans toiture :

- ✓ Terrain Futsal
- ✓ Terrain Artric
- ✓ Terrains de tennis : 2

Aujourd'hui, vous pouvez constater l'étendue des projets en cours ou à venir.

D'autres dossiers ont été retardés par la crise sanitaire ou sont à l'étude par les élus et techniciens : Conseil municipal enfants, Conseil citoyen adolescents, Comité des fêtes, navette urbaine régulière, en attendant celle portée par le Pays d'Olmes, l'aire de covoiturage, de camping-car, et pour finir, de la plate-forme participative avec la Maison des projets.

La participation citoyenne étant au cœur de nos projets, cette plate-forme permettra de consulter l'opinion des habitants et de faire appel à eux pour trouver des solutions innovantes aux problèmes du quotidien.

Par ailleurs, afin d'être plus proches des Lavelanétiens, nous allons mettre en place des réunions de quartier le samedi matin. Ces dernières devraient débuter en mars ou avril. Ces rencontres nous permettront d'échanger avec nos concitoyens, de recueillir, comme à la Maison des projets, leurs doléances ou attentes ou leur fournir l'explication dont ils ont besoin.

Le groupe majoritaire n'a qu'une ambition, que chaque Lavelanétien puisse bien vivre à Lavelanet et en Pays d'Olmes.

C'est de cette ambition maintenue que je vous invite à débattre ce soir.

Mais avant tout, je tiens à remercier une nouvelle fois nos techniciens pour la qualité de la documentation qu'ils nous ont préparée avant de vous laisser la parole.

Au fait j'allais oublier, si notre priorité première est de construire un avenir à cette ville et à nos concitoyens, c'est de le faire en gérant au mieux nos finances locales et nous le prouvons avec les éléments qui vous ont été fournis.

Les annexes jointes au présent document synthétisent les informations suivantes :

- Annexe 1 : prévision des investissements pluriannuels 2022-2025 ;
- Annexe 2 : état projeté de la dette sur 20 ans sans gendarmerie (impact des investissements pluriannuels 2021-2024 sur l'encours de la dette) ;
- Annexe 3: état projeté de la dette sur 20 ans avec gendarmerie (impact des investissements pluriannuels 2021-2024 sur l'encours de la dette) ;
- Annexe 4 : analyse prospective 2021-2026 (incluant notamment l'évolution du besoin de financement annuel)
- Annexe 5 : dette par habitant avec projet gendarmerie de Lavelanet;
- Annexe 6 : dette par habitant hors gendarmerie de Lavelanet.

Question de Madame Pascale DOME C

Bonjour ma première question porte sur le résultat de l'exercice budgétaire 20-21 qui fait apparaître un reste à réaliser de 770 604, 00 euros à quels investissements se reporte ce reste à réaliser ?

Réponse de Monsieur le Maire

C'est ce que je viens de vous dire, c'était l'objet de vous lister l'ensemble des travaux qui ont été présentés, certains travaux seront pour 2022, mais je donne la parole à Monsieur Patrick BORIOS.

Monsieur Patrick BORIOS

Les restes à réaliser cela correspond puisque c'est positif, il y a un emprunt de 1 million contracté en décembre et rentré en janvier et toutes les subventions qui sont notifiées (environ 500 000 euros) et ensuite toutes les dépenses qui sont engagées par marchés, comme les toitures des gymnases par exemple, ce qui fait un solde positif de 770 604, 00 euros.

Question de Madame Pascale DOME C

Merci. Ensuite sur le choix des priorités des investissements, pour l'année 2022 qui sont indiqués dans l'annexe 1 de ce présent rapport. Il y a un certain nombre de projets dont vous avez parlé, qui affecte directement la vie des gens et qui ont été décalés sur les années 2023 à 2025, par exemple les travaux de l'école des Avelines, l'accessibilité en mairie pour les personnes handicapées, certains travaux dans les cimetières, la rénovation des logements communaux (avenue Général de Gaulle, les Sartrous), la poursuite du programme de mobilité avec le plan vélos et les voies vertes pour laisser la place à un important projet sur la maison dite de Roaldès. Vous avez donc mentionné 520 000 euros sur deux ans. Quelles sont les motivations de ce choix, y a-t-il l'opportunité d'une subvention, d'un programme

financier ? Lequel ? Et ce bâtiment devait être vendu, vous en avez parlé, il s'agit d'un porteur de projet privé à réaliser un projet de 45 appartements seniors et donc pourquoi des travaux municipaux inscrits maintenant ?

Réponse de Monsieur le Maire

Tout simplement parce que quand des investisseurs arrivent, il y a deux solutions : soit on les reçoit, on étudie ce qu'ils veulent faire, et on voit comment s'adapte la collectivité ou soit on leur dit que nous ne sommes pas intéressés, et on garde une friche, une ruine. Je crois que ce qui est important pour nous, c'est d'avoir un bâtiment qui correspond à leur besoin, et on espère qu'ils vont dire oui, et on sera content de mettre ces 500 000 euros, qui correspondent en premier lieu à l'achat de GAMM VERT, que nous serions tenus d'acheter, et peut-être de démolir. Dans ce montant il y aura certainement des subventions qui nous seront octroyées, pour que le solde qui sera reversé, puisse être pris en compte par l'investisseur.

Pour nous ce sont des dépenses importantes, mais elles génèrent derrière de l'emploi, de la qualité de vie, un aménagement urbain sans précédent, sont essentielles. Le projet de l'hôtel Parc c'est pareil, nous sommes amenés à acheter, et je l'ai dit tout à l'heure, les maisons autour pour les raser, pour faire en sorte que le lieu soit assez convivial, et de répondre à un besoin de l'hôtelier qui va reprendre, pour que ce soit un lieu agréable avec la remise en état de la rivière sur une partie. Ceci est un premier élément. Ensuite pourquoi nous avons différé ? Parce-que justement nous sommes de bons gestionnaires. Si nous avons été amenés à vouloir tout faire dans la même année 2022, il aurait fallu trouver un budget de 3-4 millions d'euros, faire un nouvel emprunt de 2 millions, qui aurait d'ailleurs semé encore la zizanie avec des articles dans la presse comme quoi nous ne savons pas gérer etc... Le DOB est de décider des priorités, et les choses peuvent changer. La preuve aujourd'hui nous avons trois investisseurs qui, je l'espère, vont nous changer la dynamique de la ville, qui vont nous apporter des recettes, car il ne faut pas oublier que si un projet d'hôtel se fait, c'est toute notre économie qui en est valorisé. Imaginez un foncier sur un bâtiment de Roaldes, comme sur l'hôtel du Parc, imaginez le foncier sur le projet qui se met à côté du musée etc... donc ce sont des recettes qui bénéficient aussi à la Communauté de Communes, puisque la CFE est versée à la CCPO. Aujourd'hui on fait la part des choses, on va d'abord aider l'investissement privé, parce qu'il est soumis à des recettes futures pour nous plutôt que de garder des ruines qui n'apportent rien. Concernant l'école des Avelines, nous le faisons passer là, car nous avons fait tout ce qu'il faut pour qu'à un certain moment cette toiture soit revue et corrigée, le gymnase Jacquard qui est une véritable passoire va être refait, cela peut rentrer dans le budget de cette année, suivant ce qu'il va se passer au niveau des aides que l'on aura et sinon ce sera fait en priorité. Nous avons dans le document que je vous ai donné, établi une liste qui va faire la priorité de ce que l'on veut, mais cette priorité tient compte des budgets qui sont les nôtres. Aujourd'hui nous voulons, cela ne vous a pas échappé, poursuivre le désendettement, nous sommes revenus à 8,64 années d'endettement de la ville et non pas à 32 ans comme j'ai pu l'entendre. Le rapport qui va être présenté à la Cour des Comptes est tout à fait correct. Si demain il y a une urgence comme par exemple un grand trou dans la toiture de l'école des Avelines, nous ferons en sorte de la faire passer en priorité et d'aller chercher les financements. C'est une prévision budgétaire qui nous a permis de travailler un peu plus sereinement, quand nous présentons tous les budgets, pour un équilibre que nous sommes en mesure de pouvoir maîtriser financièrement.

Question de Madame Pascale DOMEK

Pour rester sur le même thème alors pourquoi acheter le bâtiment de GAMM VERT en mairie et ne pas passer par l'Etablissement Foncier Public ?

Réponse de Monsieur le Maire

Parce-que tout simplement l'Etablissement Public Foncier achète des bâtiments dans une durée de 4 à 5 ans, et à l'issue si nous n'avons pas trouvé de propriétaire, ou d'investisseur, ils nous le revendent. Sur l'hôtel du Parc, ils devaient acheter mais ils ne le font plus parce qu'un investisseur achète une partie, et ils ne peuvent pas financer le reste. C'est l'investisseur qui achètera le bâtiment de l'hôtel du Parc. Ils sont là au départ pour aider au développement à la création de logements. On travaille avec l'EPF actuellement sur la mise en place d'autres projets sur lesquels les communes pourraient acheter des bâtiments car on ne souhaite pas qu'ils partent à des privés. L'EPF est donc là pour se substituer à la commune dans la mesure où les biens sont à vendre mais où il n'y a pas d'investisseur. Mais pour le moment c'est un investisseur privé qui nous fait la proposition d'acheter. Alors le jeu également est que si

la collectivité achète et démolit, elle peut bénéficier d'aides et de subventions importantes, si c'est le privé qui achète il n'en n'aura pas. A nous après de revendre à l'investisseur un terrain nu et dégagé de toutes ces contraintes. Encore une fois, c'est par ce biais-là que l'on aide un investisseur à venir s'installer ici plutôt que de rester ou aller sur d'autres territoires. Nous sommes proches de rien, nous sommes proches de tout, mais il faut inciter à ce que l'on puisse venir habiter chez nous, et aujourd'hui on a cette grande chance de voir des investisseurs ici. L'ancienne gendarmerie est achetée et un projet de grande qualité va être fait. On laisse faire et nous ne ferons pas de préemption sur de tels bâtiments. De même le bâtiment de René Cassin, 21 logements, des bureaux, du para médical va s'installer à partir du 1^{er} octobre.

Question de Madame Pascale DOME C

La maison sera vendue ? Je ne l'ai pas vu dans le budget.

Réponse de Monsieur le Maire

Pour le moment elle n'est pas encore vendue, vendredi il y a une réunion pour acter ou pas le projet. La Maison de Roaldès était tenue à une chose bien simple il fallait que le BER soit poursuivi au moins jusqu'en 2023, mais des contraintes nouvelles font qu'il y a d'autres questions qui se posent, notamment le Plan de Prévention des Risques, car nous sommes à côté d'une rivière. Tant que ces contraintes ne sont pas levées on ne peut pas envisager de faire quoi que ce soit.

Question de Madame Pascale DOME C

Alors la 3^{ème} question vous y avez répondu en partie, qui était la suivante : avez-vous étudié le site de l'ancienne maison de retraite, et vous nous avez répondu que vous aviez prévu de faire faire des travaux de sécurisation en régie par la mairie. Donc pour 2022.....

Réponse de Monsieur le Maire

Tout à fait, et pour 2022 porter de la terre, faire un espace vert, des clôtures par rapport à la falaise et la sécurisation des bâtiments avec des balustrades, et qui pourra être un lieu où les gens pourront se promener sans problème. Cela fait partie des projets de Petites villes de demain, mais on ne peut pas tout faire en même temps. On veut d'abord que nos investisseurs nous permettent d'avoir des recettes supplémentaires pour nous permettre de pouvoir développer des activités, mais le site sera mis en sécurité. On a déjà les devis, les plans et les calculs sont faits pour que les locaux puissent être utilisés par les ados (les murs pour graf...). Tous les projets dont nous avons parlé seront prêts, et si nous avons les financements nous engagerons les projets.

Question de Madame Pascale DOME C

Y aura-t-il des dépenses de la préparation de l'accueil du futur hôpital, nous pensons par exemple au réseau de chaleur, à l'accès voirie ou autre, financé sur le budget municipal ou communautaire ?

Monsieur le Maire

Je laisse le soin à Monsieur le Directeur Général des Services de répondre.

Réponse de Monsieur Alexandre PEREIRA

Le sujet a déjà été évoqué à plusieurs reprises en fait nous avons créé une délégation de service public (DSP), vous avez d'ailleurs délibéré à deux reprises sur la constitution de la commission de la DSP. En fait celle-ci aura pour but de donner une délégation à une entreprise pour pouvoir réaliser les travaux du réseau de chaleur. Un bail emphytéotique sera contracté entre le futur fournisseur et les futurs locataires, et à partir de là et sur 30 ans, le fournisseur, lui, va récupérer son investissement à travers l'abonnement. Bien sûr il y aura de l'engagement pour la ville comme de la voirie, du terrassement etc...

Réponse de Monsieur le Maire

Oui le réseau de chaleur sera financé 100% par l'entreprise privée. La gendarmerie tout est prêt ; on a juste à raccorder les tuyaux. Et aujourd'hui l'un des lotisseurs qui va faire les 18 maisons est d'accord pour se raccorder. Toute cette zone sera équipée, au même titre que nous lancerons également pour le projet piscine tout un réseau de solution de géothermie pour chauffer l'eau. L'objectif étant de se servir du naturel que cela soit par le soleil, le sol etc... afin d'éviter des charges de fonctionnement qui pèsent sur

le budget de la collectivité. Et aujourd'hui il existe tout un panel de procédés qui peuvent nous permettre de faire des économies pour la ville, pour l'avenir et l'intégration des projets.

Question de Madame Pascale DOMEK

Merci. Dans la question suivante, vous y avez répondu largement cela concernait l'achèvement des travaux en centre-ville, sur la partie Sécoustous, là votre réponse a été claire et idem pour la partie grotte. Est-ce que sur la partie grotte vous avez aussi des bornes, prévu de finir cette année ?

Réponse de Monsieur le Maire

Oui quand je dis cette année, d'ici 2 ou 3 mois il faut que cela soit fini. On a reçu les bornes le 11 février elles étaient commandées depuis des mois, vous le savez aujourd'hui les matériaux sont une denrée rare et qui devient très chère. Ces bornes régleront le problème du stationnement notamment pour les personnes à mobilité réduite.

Question de Madame Pascale DOMEK

Alors la question des déchets. L'an dernier vous nous aviez expliqué que les déchets généraient une dépense de 160 000 euros annuel pour la commune, qu'en est-il pour cette année la somme sera-t-elle la même. Ce qui est clair que dans certains endroits de la ville il y a des résultats visibles dû au travail des agents et aussi au départ de certaines personnes peu soigneuses ou un peu énervées, et enfin dans cette question-là y a-t-il aussi une gestion particulière des déchets pour les commerçants de la ville ? Est-ce qu'on leur facilite la tâche ? Utilisent-ils ces mêmes containers pour leurs déchets ?

Réponse de Monsieur le Maire

Les commerçants et entreprises ont un système différent de celui des ordures ménagères de la ville. Ils ont une taxe spéciale, et normalement, le SMECTOM traite aussi avec eux. Il y a des polémiques que nous sommes en train de solutionner ; Les vice-présidents de la Communauté de Communes dont je fais partie sommes très en colère pour la gestion, mais la colère n'étant pas porteuse de solution. Nous travaillons pour savoir comment récupérer les déchets etc. Ce qui nous pose problème c'est surtout l'incivisme des gens. Je l'ai précisé, il y aura des caméras de vidéo/verbalisation. Nous sommes obligés d'y passer. Cela n'empêche pas qu'à certains endroits nous y mettrons des containers enterrés notamment au niveau des HLM. Ceci dit les gens mettent à côté, remplissent tout autour, puisqu'ils ont même la flegme de les mettre à l'intérieur du bac.....

Au niveau des bio déchets, le sujet est aussi à l'étude, notamment la méthanisation puisque c'est de l'ordre national, comme celle de Montaut que j'ai visité et qui peut être une des solutions pour les bio déchets, ceux du vendredi sur le marché, les restes dans les cantines et réutiliser ces matériaux et réinjecter dans le territoire.

Nous sommes vraiment dans une démarche totale de réflexion à ce niveau-là, si bien que nous nous posons la question de l'achat d'un camion, la reprise éventuelle de la collecte au lieu de la laisser au SMECTOM. C'est la raison pour laquelle je ne veux pas m'étendre sur ce sujet car nous sommes en train d'y travailler notamment avec Monsieur Didier TREMOLIERES et certains élus. Vous serez tenus informé. Ce qui n'empêche pas les coûts que nous avons aujourd'hui. Avec plusieurs de mes collègues nous avons fait remonter notre mécontentement pour ces problèmes, au niveau du Procureur, du fait que les gens sont simplement avertis. Je crois qu'il ne faut plus avertir, il faut sanctionner d'une façon importante et il faut le dire. Car ces 160 000 euros que cela nous coûte nous pourrions faire d'autres projets avec.

Cela suffit c'est comme les personnes qui ne veulent pas se faire recenser c'est un véritable désastre et il n'y a pas qu'à Lavelanet !

Question de Madame Pascale DOMEK

Donc vous me confirmez à nouveau le coût de 160 000 euros pour 2021 ?

Réponse de Monsieur le Maire

Le coût correspond à l'évaluation du temps passé par nos personnels et avec camions. Dans ce coût est inscrit toutes les incivilités liées au non-respect des règles de propretés sous toutes ces formes (chiens errants, encombrants, etc...)

Question de Madame Pascale DOME C

Sur les déchets c'est vraiment dommage, vous en avez parlé l'an dernier sur l'intérêt d'y travailler ensemble parce que....

Réponse de Monsieur le Maire

Dès qu'on pourra cela se fera sur tous les territoires, mais pour le moment nous ne savons pas comment mettre en place la réflexion, car nous avons quelques heurts avec la Présidente qui est entêtée. Car en plus les collectivités ne sont pas toutes au même niveau. Par exemple Mirepoix, ils ont la collecte, Pamiers ils ont une partie de la collecte et l'autre c'est le SMECTOM. Donc nous avons déjà du mal à ce que tout le monde soit uniforme dans cette problématique. Il y a un vrai travail de fond d'abord à faire, et ce sera aussi un travail citoyen. De plus la loi la TGAP, fait que si l'on ne respecte pas les tonnages qui nous sont imposés, de lourdes amendes seront imposées pour les dépassements de tonnage de déchets. Aujourd'hui nous travaillons à la taxe, soit la TEOMI, soit la REOMI, ce sont les nouvelles appellations, et cela aussi ce n'est pas simple.

Mais vous serez tenu informé.

Question de Madame Pascale DOME C

J'entends ce travail de longue haleine, en profondeur sur l'ensemble des territoires, mais il y a aussi des petites choses beaucoup plus simples, par exemple la question des sacs jaunes que l'on voit un peu partout, il y a des endroits où il y a des containers où il n'y a pas d'espace pour déposer les sacs jaunes et j'ai eu l'occasion à certain déplacement de voir des « arbres à sacs » c'est-à-dire qu'au lieu de déposer les sacs par terre, les citoyens les accroche sur ces « arbres ». C'est une solution

Réponse de Monsieur le Maire

C'est interdit. Les bacs nous les avons mis dans le Pays d'Olmes et c'est moi qui les avais offerts, afin que les gens puissent mettre leurs sacs dans les bacs bleus qui sortaient de chez Roudière. C'est interdit et toutes les communes ont eu l'obligation de faire enlever ces bacs. Si vous le souhaitez Monsieur Denis BERTONE saura vous le faire savoir.

Question de Madame Pascale DOME C

La question suivante a porté vous l'avez un peu évoqué sur la maîtrise accrue des charges de fonctionnement des bâtiments communaux, les écoles, les ateliers, les éclairages publics, vous avez indiqué que vous étiez un peu en retard sur ces sujets-là donc sur la prise en compte des énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergies dans les bâtiments, allez-vous démarrer quelque chose, de quelle nature, de quel ordre ?

Réponse de Monsieur le Maire

Le SDE09 viendra prochainement au niveau de la CCPO faire une information à toutes les communes Monsieur le Directeur Général des Services va d'ailleurs compléter.

Réponse de Monsieur Alexandre PEREIRA

Pour répondre en fait à la loi sur le décret Tertiaire, car vous n'êtes pas censé ignorer que le décret Tertiaire impose aux collectivités d'ici l'horizon 2030 une réduction de 30 % de leur consommation de leur énergie sur les bâtiments de plus de 1000 m² donc ici sur Lavelanet c'est bien le cas, le gymnase Jacquard, la Maison de Lavelanet, le Casino. En fait le partenariat déjà d'un point de vue régie, on classe tous nos bâtiments, on fait un relevé des mètres carrés, ce qui nous permet de connaître le volume de nos bâtiments, et en partenariat nous travaillons avec Electricité de France, qui eux, mettent en place un dispositif de télé-relève. En fait à partir de là, nous sommes au point zéro, actuellement on consomme « tant » d'énergie, et au fur et à mesure où l'on va améliorer nos bâtiments, on verra ce que l'on a effectué et surtout gagné en consommation.

Question de Madame Pascale DOME C

Je suis ravie d'entendre que le SDE fera une réunion prochainement, il nous avait communiqué il y a 1 an et demi par le biais de votre intercommunalité une étude sur l'autonomie énergétique du Pays d'Olmes et

qu'ils avaient évalué à 14 % alors qu'on devrait être à 24 %. Donc le retard est énorme sur notre territoire malgré un certain nombre de ressources totalement sous exploitées.

Réponse de Monsieur le Maire

On est bien d'accord le SDE a pris beaucoup de retard, mais c'est parce qu'aujourd'hui il n'y a plus de directeur, ni directeurs adjoints, et le président a pris ses fonctions il y a peu. On attend donc qu'il reconstitue une équipe, pour retravailler sereinement.

Question de Madame Pascale DOMEK

Une question sur la fiscalité. Quelles sont les nouvelles ressources que vous allez trouver en 2021 en terme de fiscalité puisqu'il y a une augmentation de plus de 200 000 euros dans les recettes fiscales. S'agit-il de ce qui vient des ventes immobilières, ou bien avez-vous prévu que ce mouvement ralentisse en 2022 puisque vous n'avez prévu que 6000 euros d'augmentation, et cela veut donc dire que vous avez prévu qu'il y ait beaucoup moins de ventes immobilières sur la commune en 2022 ? Et y aura-t-il une nouvelle augmentation d'impôts auprès des ménages en 2022 ?

Réponse de Monsieur le Maire

Très bonne question. Concernant les recettes : ce sont les ventes qu'il y a eu et on peut considérer que chez nous comme ailleurs cela a été une année exceptionnelle où les gens ont acheté à tour de bras. Les ventes se font encore aujourd'hui, mais on préfère être prudents et rester sur des minimas. On part du principe : Dépense maxi, recette mini. On a beaucoup moins de chance de se tromper sur le résultat final. Il y a eu ensuite des recettes qui ont été mieux finalisées et notamment le cinéma, je laisse Monsieur Patrick BORIOS nous l'expliquer.

Réponse de Monsieur Patrick BORIOS

En 2019 on avait pratiquement 400 000 euros pour le cinéma. En 2020 à cause du Covid nous n'avons que 75 000 euros et là nous sommes à environ 240 000 euros. Pour l'année prochaine une année complète de cinéma nous n'avons pas mis la prévision.

Réponse de Monsieur le Maire

On a des baisses malheureusement, qui n'étaient pas prévisibles, sur la taxe d'habitation car nous devons être remboursés à l'euro près. Cette taxe d'habitation, pour les maisons qui étaient fermées va avoir des conséquences sur l'année prochaine, car vous le savez un logement qui est vide, l'assiette fiscale diminue. Sur la dernière question piège, pour le moment nous n'avons pas défini notre choix. La réponse que je pourrais apporter est que oui les impôts vont augmenter, parce que nous avons dit à plusieurs reprises si on continue à déverser les déchets et autres, cette charge sera payée systématiquement d'une année sur l'autre et si cette charge diminue on baissera les impôts.

Nous n'avons pas de réponse aujourd'hui à faire ; il y a un travail qui continue en fonction du budget que l'on va établir par rapport à toutes ces nouvelles données. Ce qui est important pour nous c'est que l'on n'augmente pas les impôts simplement pour faire payer nos concitoyens. Mais j'ai déjà donné les explications si nous devons les augmenter.

Question de Madame Pascale DOMEK

En aucun cas ce n'était une question piège Monsieur le Maire, c'était une question normale.

Réponse de Monsieur le Maire

Je sais bien que ce n'est pas une question piège. Si nous avons décidé, je vous le dirai, nous n'avons pas encore eu l'occasion d'aborder cette question, car nous attendons d'autres résultats. Mais encore là je le rappelle le problème de l'incivisme, c'est dur de le faire payer à tout le monde, mais en fait cela ne me gêne pas car j'entends régulièrement des personnes qui ont vu des gens jeter leurs poubelles mais que ce n'est pas à eux de les dénoncer. Pourtant ce n'est pas de la délation juste donner la plaque d'immatriculation du véhicule, c'est du civisme. Aussi puisqu'on accepte que des personnes polluent la ville, alors tout le monde doit payer.

Il peut y avoir aussi, au niveau de la DGF sur des recettes que doit nous donner l'Etat, des baisses non prévisibles. Cela aussi on ne le saura qu'à partir du 15 mars.
Donc comprenez que tous ces facteurs-là, nous ne les avons pas à ce jour, nous espérons que rien ne bougera car nous savons tous que dans l'avenir il faudra payer l'ardoise.

Question de Madame Pascale DOMEK

La prévision est un art effectivement. Ma dernière question concerne la communication autour de ce rapport d'orientation budgétaire, comment avez-vous prévu de publier ce rapport, puisque 15 jours après son passage en conseil municipal il est obligatoire qu'il soit rendu accessible aux citoyens. Et l'an dernier, je n'ai pas su le trouver, ni sur le site internet, ni sur la page Facebook ? Je ne l'ai peut-être pas trouvé.

Réponse de Monsieur Jérôme DUROUDIER

Ce n'est pas le seul moyen de publication car tout est aussi à l'affichage. Il est vrai que depuis ce mandat notamment tous les conseils sont publiés sur le site et aussi à l'affichage. Si ce n'était pas le cas auparavant il sera sur le site. Il est vrai que c'est assez compliqué de le mettre à l'affichage....

Réponse de Monsieur le Maire

Merci pour ce débat, je n'ai pas senti de question piège, je préfère vous le dire, car je sais que parfois je vous soule...mais c'est ce genre de débat que j'apprécie entre les uns et les autres, car cela fait partie de la démocratie et vous posez des questions d'intérêt général et vous avez des réponses aussi d'intérêt général. Je vous en remercie car cela nous permet d'avancer sereinement et je l'espère dans le temps, mieux travailler ensemble.

Donc concernant le rapport y a-t-il d'autres remarques ? Il n'y en a pas.

Puis Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal **DÉCIDE**
De PRENDRE ACTE de la tenue du débat sur les orientations budgétaires
préalable au vote du budget primitif 2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire
Marc SANCHEZ

